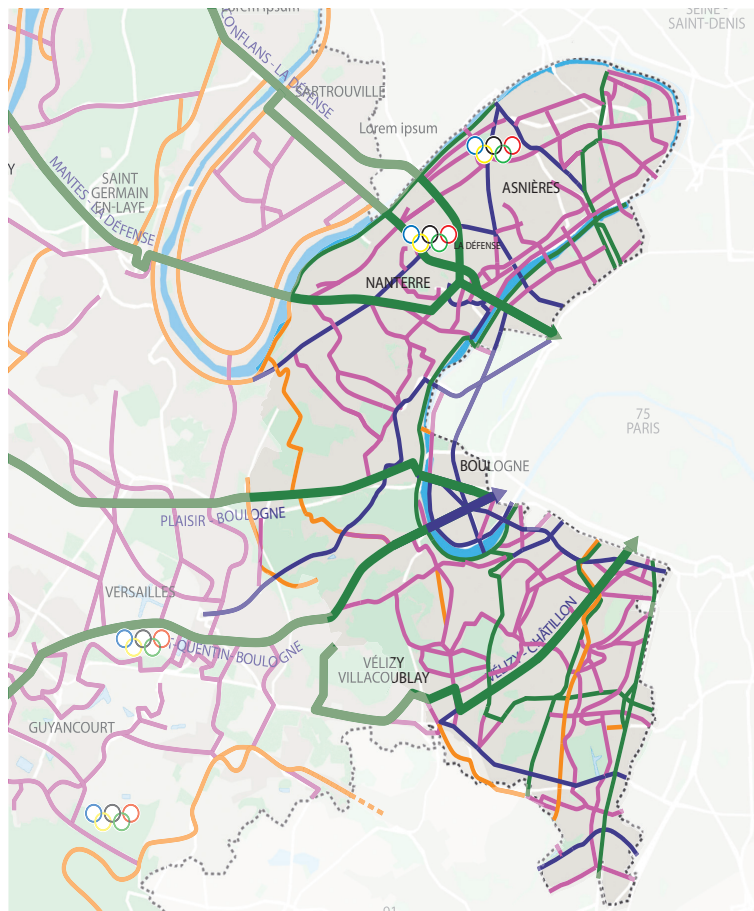


ITINÉRAIRES PRÉVUS



- Itinéraires interdépartementaux
- Itinéraires structurants
- Desserte urbaine principale
- Itinéraires de loisirs
- Coupures urbaines
- Gares rurales
- Sites olympiques Paris 2024
- Itinéraires RER V

Département des Hauts-de-Seine - Pôle Communication - ER - © CD92/Olivier Reavoir - Février 2022



PLAN VÉLO

Vivre les Hauts-de-Seine à vélo



Le Plan Vélo témoigne de la volonté de notre Département d'améliorer le cadre de vie des Alto-séquanais et de faciliter leurs déplacements du quotidien, dans une démarche de développement durable.

C'est un investissement de 150 millions d'euros que nous programmons d'ici la fin de ce mandat, avec l'objectif de créer 120 km de voies cyclables supplémentaires : en 2028, 70 % de la voirie départementale sera ainsi aménagée, avec des pistes sécurisées et reliées entre elles, connectées aux gares et aux principaux équipements publics – tout particulièrement les collèges et lycées –, et dotées d'une offre de stationnement renforcée.

Dispositif structurant de notre action départementale pour les six prochaines années, le Plan Vélo s'inscrit dans une approche globale en faveur des mobilités qui, avec le développement des transports collectifs, vise à proposer une alternative crédible à la voiture individuelle.

C'est un plan d'action concret, à la fois ambitieux et réaliste, issu d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre que nous sommes pleinement engagés en faveur d'une transition écologique pragmatique, pour continuer à améliorer les conditions de vie de chacun d'entre nous et à renforcer l'attractivité de notre territoire.

Georges Siffredi
Président du Département
des Hauts-de-Seine

AMÉNAGEMENTS PRÉVUS D'ICI 2028

> **120 km d'itinéraires cyclables**

> **5 grands itinéraires** interdépartementaux

> **3 véloroutes touristiques** entièrement jalonnées

1 PLAN D'ACTION, 8 OBJECTIFS

1 DÉVELOPPER LE RÉSEAU CYCLABLE.

- Réaliser de grands itinéraires départementaux maillés dont le réseau régional RER Vélo
- Aménager les axes vers les gares, collèges et lycées
- Résorber les coupures urbaines et naturelles
- Poursuivre le développement du réseau principal de desserte urbaine, accompagner son complément sur les voies d'intérêt local et combler les manques avec les autres départements

2 ÉTOFFER L'OFFRE DE STATIONNEMENT VÉLOS.

- Intégrer de nouveaux stationnements vélos dans les projets d'aménagement de la voirie, en créer aux carrefours, en amont des feux tricolores, ainsi qu'aux abords des collèges, lycées et gares

3 INNOVER.

- Expérimenter des services, des matériaux et des configurations

4 CONCERTER.

- Mettre en place un Comité Vélo départemental
- Poursuivre les comités d'itinéraires pour les trois véloroutes
- Assurer une concertation en continu lors des projets de requalification de la voirie

5 FACILITER L'USAGE.

- Soutenir la création et le développement de points services vélos
- Développer des haltes repos et des services cyclistes le long des véloroutes du territoire

6 MATÉRIALISER LES PARCOURS

- Jalonner les itinéraires départementaux structurants et les véloroutes
- Réaliser une cartographie des itinéraires cyclables

7 PROMOUVOIR LE VÉLO.

- Développer une communication digitale dédiée au vélo
- Sensibiliser à l'usage du vélo et lutter contre le vol

8 DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE.

- Mettre en place un observatoire vélo en suivant la fréquentation cycliste journalière

DÉJÀ RÉALISÉ PAR LE DÉPARTEMENT

- > **151 km de réseau cyclable**, soit 38,8 % du réseau des routes départementales (début 2021)
- > **Multiplication par 4 du linéaire du réseau cyclable** sur le domaine départemental de 2000 à 2021
- > **50,3 km de routes départementales équipées de pistes cyclables** provisoires pendant la crise sanitaire